

## **Ma redevance augmente, mais pourquoi ?**

La redevance augmente tout d'abord car le budget « ordures ménagères » de la Communauté de communes ne peut être équilibré légalement que par ses propres ressources, c'est-à-dire les ventes des matériaux recyclables, les aides financières des éco organismes pour valoriser le tri et les recettes de la redevance.

Actuellement, les cours de revente des matériaux recyclables se sont effondrés et les participations des éco organismes n'évoluent que très peu. En conclusion, lorsque les dépenses augmentent, seule la redevance peut équilibrer ce budget et les élus n'ont juridiquement et pratiquement aucune autre solution.

## **Alors pourquoi les dépenses augmentent-elles ?**

Les charges de ce service augmentent car :

- L'Etat a décidé d'augmenter de près de 50% la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Celle-ci s'applique sur chaque tonnage d'ordures ménagères et d'encombrants collectés en déchetteries, or ce sont les tonnages les plus importants. Nous savons de plus que cette taxe continuera encore d'augmenter en 2022 et 2023 puisqu'elle doublera presque durant cette période. Les élus de la Communauté de Communes, comme ceux de quasiment tous les territoires en France, se sont mobilisés dès 2019 pour empêcher cette décision nationale, mais en vain malheureusement, car elle est désormais inscrite dans la loi.
- L'effondrement international des prix de revente des matériaux recyclables est très net. Le carton, par exemple, qui se rachetait encore il y a peu à 90€ la tonne, est repris gratuitement aujourd'hui et risque même de nous coûter de l'argent à compter de 2021. Sur notre communauté de communes, cet effondrement des prix de reprise des matériaux représente une perte annuelle de recette de l'ordre de 100 000 € !!
- Les coûts d'enfouissement de nos déchets ultimes ne cessent de croître en raison d'une tension de plus en plus forte sur la région SUD des capacités de stockage. En conséquence, les coûts d'enfouissement de ces centres augmentent et augmenteront de plus en plus dans les années à venir, cela représente déjà une majoration de près de 2% en 2021.
- La facturation du service de collecte de nos colonnes, assurée par le SYDEVOM, connaît aussi une légère hausse de l'ordre de 1%. Une augmentation, certes modeste, mais qui se cumule avec les autres augmentations de charges de ce budget.

## **Que fait l'interco pour minimiser ces impacts ?**

Le choix de basculer tout le territoire sur un système de collecte en Points d'apports volontaires, au lieu des bacs précédemment, permet une économie de près de 120 000 € sur le budget 2021. Si cela éloigne parfois un peu les « poubelles » de nos domiciles et demande donc un effort collectif, cela contribue par contre à minorer nos coûts de façon substantielle.

L'extension des consignes de tri mise en place en janvier 2020 nous permet d'augmenter très nettement nos volumes de tri et de diminuer d'autant nos ordures ménagères. Les ordures ménagères coûtent près de 300 € la tonne tandis que le tri coûte moins de 200 € la tonne, ce sont donc des économies substantielles. Les habitants de la CCAPV ont joué le jeu puisque les résultats obtenus sont

significatifs et nous sommes même le premier territoire du département en termes de résultat avec une augmentation de 100 % des volumes de tri selon les secteurs !!! Continuons.

Des ambassadeurs du tri sillonneront prochainement nos communes pour améliorer encore nos gestes du tri. L'enjeu est primordial car nous déplorons encore 30% d'erreur de tri, c'est-à-dire que 30% du poids de nos colonnes de tri sélectif sont constitués de déchets non valorisables, qui ne devraient pas s'y trouver. Ces déchets coutent 800€ la tonne pour la collectivité et en 2020 l'impact de ces erreurs de tri pèsent 150 000€ dans notre budget !!!! c'est énorme et chaque tonne gagnée sera une victoire pour notre environnement comme pour notre budget.

Un appel à projets est lancé auprès de nos 41 communes pour mettre en œuvre des initiatives nous permettant de « sortir » de nos poubelles les déchets fermentescibles (épluchures, restes alimentaires ...). Il est en effet aberrant d'envoyer aujourd'hui ces déchets à l'enfouissement en payant des frais de transports et de traitement, alors qu'ils peuvent se décomposer naturellement !! Près de 30% de nos ordures ménagères sont actuellement composés de ces bio déchets. A vos poules et composteurs pour inverser cela et économiser d'autant.

Les élus se sont par ailleurs engagés à réinterroger en 2021 les catégories et les montants de la redevance. L'objectif sera d'équilibrer au mieux le montant de la redevance au niveau des déchets produits, notamment vis-à-vis des gros producteurs. Un travail d'équilibrage et d'équité.

### **Le service dont je vais bénéficier en 2021 sera-t-il dégradé ?**

Non, bien au contraire, outre les services obligatoires de collecte et de traitement ainsi que le fonctionnement sans cesse optimisé des 7 déchetteries, la Communauté de Communes prend en compte les remarques des usagers en :

- Développant un service de collecte des encombrants en porte à porte sur les 41 communes
- Programmant un nettoyage/désinfection de l'ensemble des colonnes de l'intercommunalité
- Installant dans les PAV les plus exposés des désodorisants pour neutraliser les odeurs et atténuer d'autant les désagréments que certains nous ont fait remonter durant l'été 2020.

### **Que puis-je faire pour contribuer à contenir l'augmentation de cette redevance ?**

Si nous ne maîtrisons pas le contexte des décisions nationales et l'évolution de la situation du cours des matières recyclables, nous pouvons atténuer grandement les effets d'augmentation en :

- Diminuant notre production de déchets par des achats responsables, ayant très peu d'emballages et en privilégiant les circuits courts,
- Sortant nos biodéchets de nos poubelles en les valorisant par exemple comme compost
- Améliorant la qualité de notre tri sélectif car chaque erreur de tri coute très cher

Tous ensemble, nous pouvons relever ce défi